



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 30.09.25

Scanné le _____

Pour ne pas faire de la Vallée de Joux un désert médical : sauvons le Pôle santé Vallée de Joux !

Le 14 juillet, le Conseil d'Etat vaudois a informé le Pôle Santé Vallée de Joux (PSVJ) que sa subvention 2026 sera réduite de 3'010'000 CHF. Les coupes touchent l'ensemble des activités hospitalières du PSVJ, à savoir les activités stationnaires, les activités ambulatoires, les urgences 24/24, la formation et même le REMU.

Un arrêt de mort pour l'institution !

Pour seule argumentation, le Conseil d'Etat met en avant la nécessité de mettre en place des mesures d'austérité dans le cadre de la construction budgétaire 2026 et un taux de subventionnement élevé pour les institutions des régions périphériques.

Pour rappel, le Pôle Santé Vallée de Joux est une institution très récente qui a repris les activités des Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois sur le site de Chez-le-Maître, au 1^{er} janvier 2020. A son lancement, le PSVJ ne disposait ni de capital, ni de fonds propres. Malgré le transfert du bâtiment en 2023 et du patrimoine de la Fondation de l'Hôpital en 2024, le PSVJ ne dispose d'aucune réserve lui permettant d'absorber une baisse de subvention, même de manière transitoire. **La décision du Conseil d'Etat remet donc en cause l'existence même du PSVJ, y compris pour ce qui concerne ses missions médico-sociales (EMS).**

Décision inadmissible !

L'accessibilité aux soins en région périphérique n'est pas un luxe, c'est une nécessité ! De nombreuses études le démontrent, l'accès facilité aux soins médicaux réduit significativement la mortalité et la morbidité des populations concernées. Supprimer les missions hospitalières du PSVJ, cela revient à creuser les inégalités d'accès aux soins, allonger les délais de traitement et mettre en péril la santé de la population. Le retard dans la prise en charge médicale engendre des complications plus graves, des séjours hospitaliers plus longs, et des coûts bien plus élevés, à la charge *in fine* des primes d'assurance maladie.

Les prestations de base assurées par le Pôle — urgences, REMU, prestation ambulatoire et stationnaire, EMS, CAT — sont essentielles pour la région. Elles garantissent une prise en charge médicale régionale de qualité, indispensable au bien-être de chacune et de chacun.

Supprimer ces prestations, cela revient à créer un désert médical à la Vallée de Joux !

Supprimer ces prestations, cela revient à abandonner la population régionale !

Supprimer ces prestations, c'est dire à la population que la vie en région périphérique a moins de valeur qu'ailleurs !

Garantir l'accessibilité aux soins !

Par cette pétition, les signataires appellent donc le Conseil d'Etat à revenir sur sa décision inique et à adopter une approche qui permette de maintenir et renforcer les missions du Pôle Santé Vallée de Joux, au service de toutes et tous.